

Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public

Janvier 2025



Sur la base des données

Depuis 2021, l'Avere-France et le ministère de la Transition écologique se sont associés pour produire un baromètre de référence sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques. Ils ont confié cette mission à Gireve, expert de l'électromobilité, pour son savoir-faire et la qualité de ses outils, afin de créer des indicateurs robustes et transparents permettant le suivi des évolutions des déploiements, mais aussi des usages.

Depuis le début de l'année, **8 046** nouvelles stations représentant **36 685** points de recharge ouverts au public, ont été déployés sur le territoire.

NOUVEAU

Retrouvez des **nouveaux** indicateurs sur la qualité de service de la recharge. Nos autres indicateurs sur l'usage des points de recharge ouverts au public en France sont toujours présents.

CHIFFRES CLES DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

154 694

points de recharge
ouverts au public au
31 décembre 2024

+31%

Taux d'évolution
sur 12 mois

230

points de recharge en
moyenne pour 100
000 habitants

93%

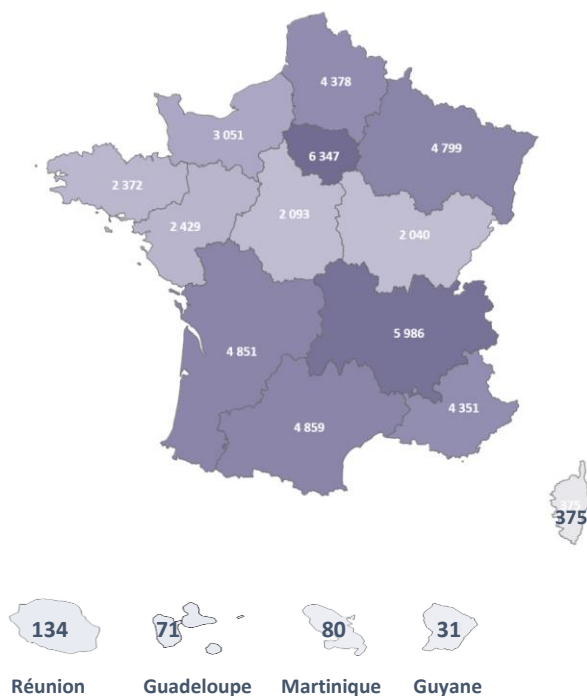
Taux de disponibilité
technique des points de
recharge ([page 6](#))

95%

Taux d'accès immédiat
des stations de recharge
([page 7](#))

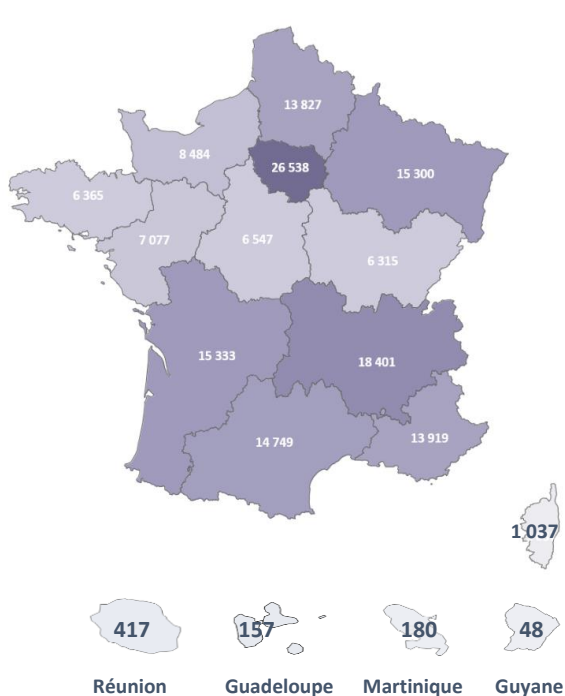
Nombre de stations de recharge par région

Total France : 48 247



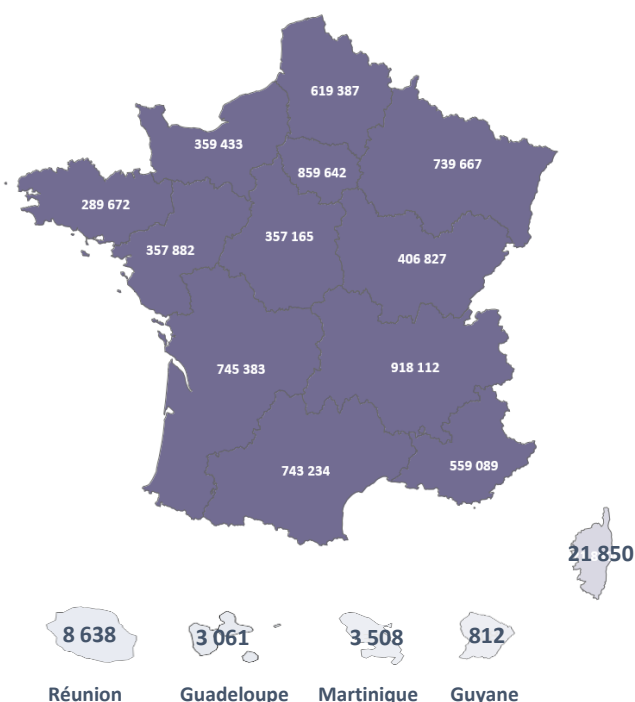
Nombre de points de recharge par région

Total France : 154 694

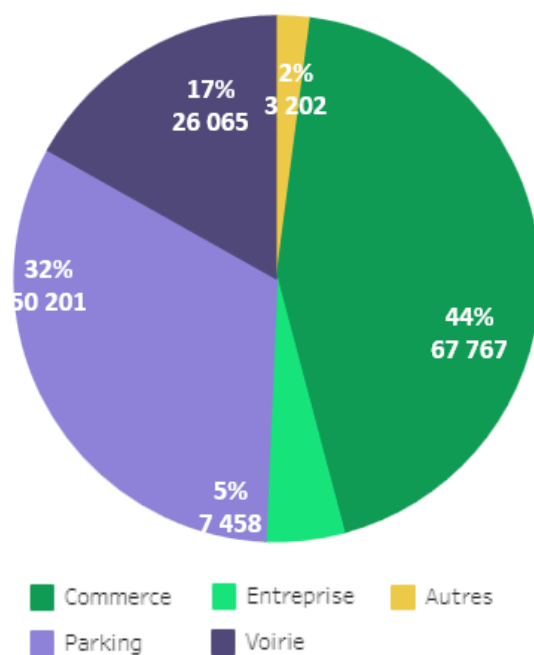


Puissance totale installée par région

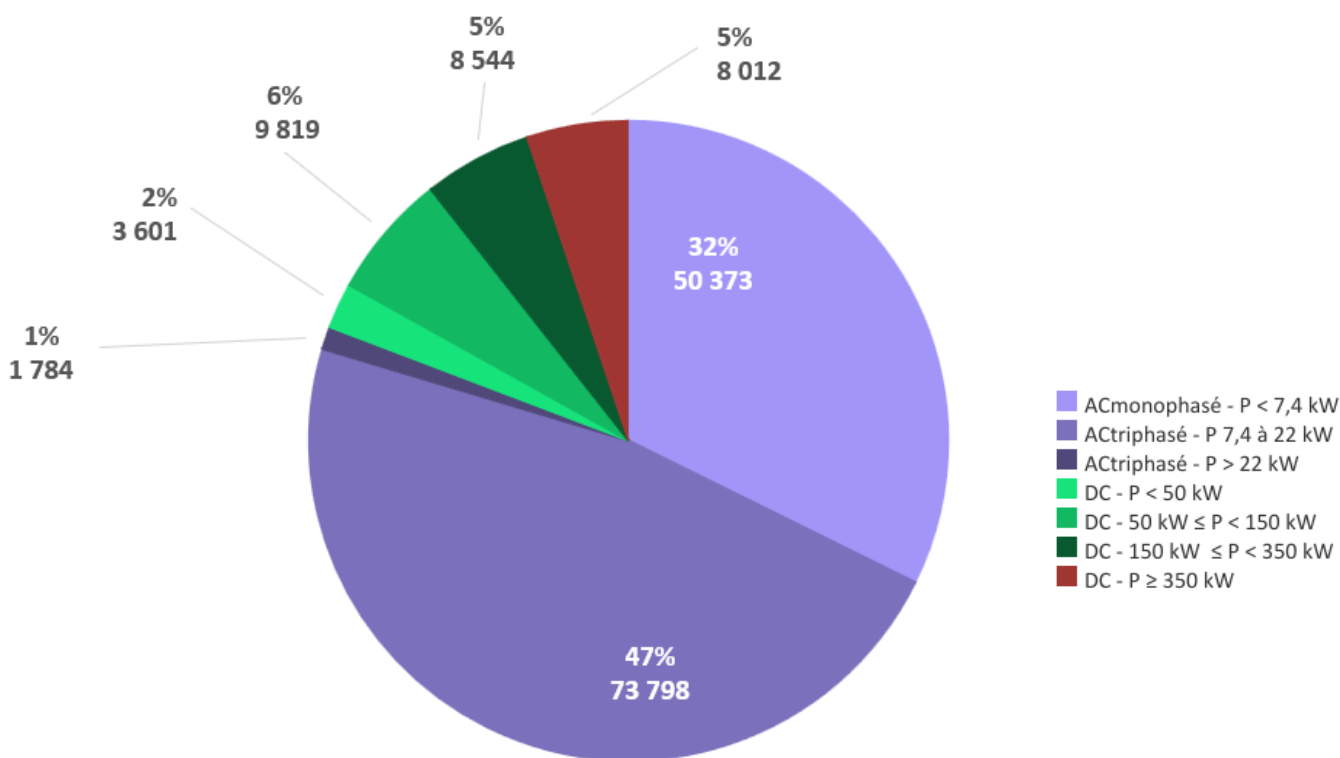
Total France : 6 993 362 kW



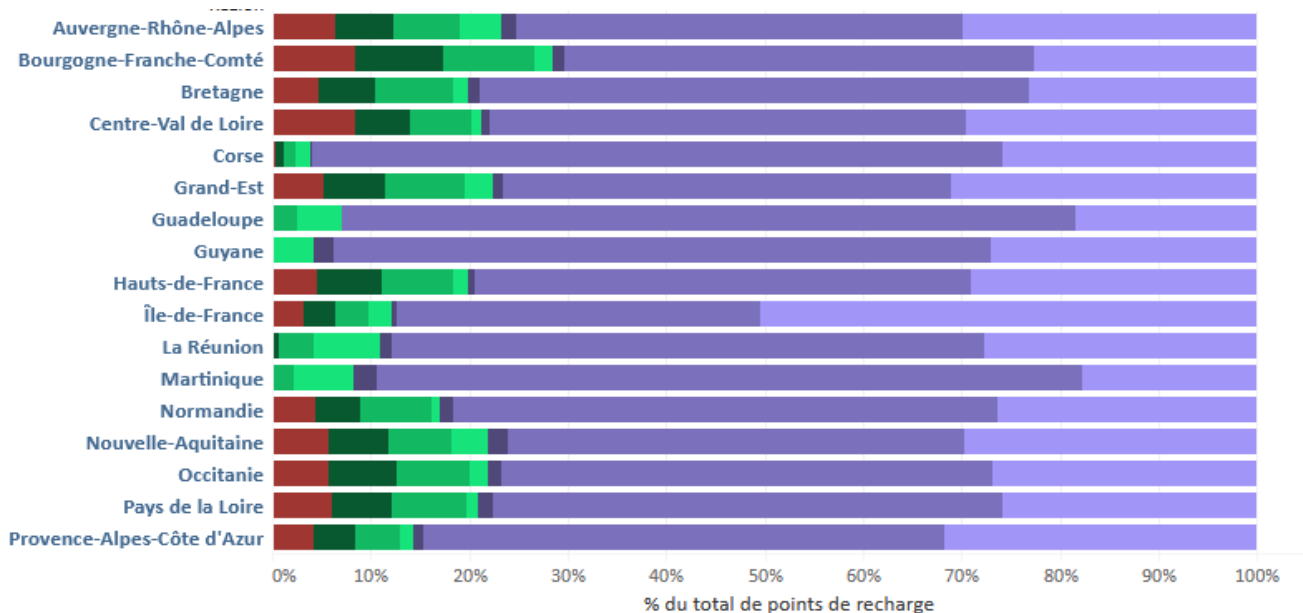
Répartition des points de recharge par site d'implantation



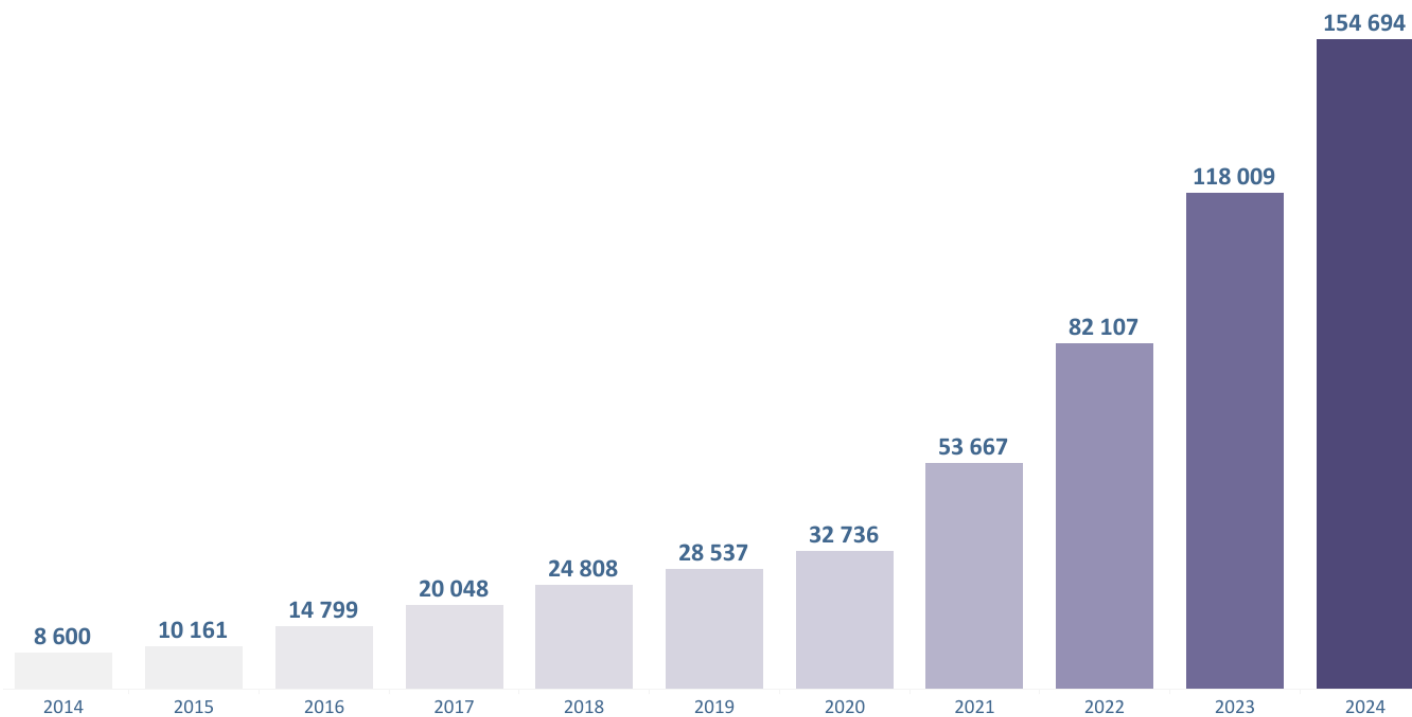
Recharge selon la catégorie de puissance



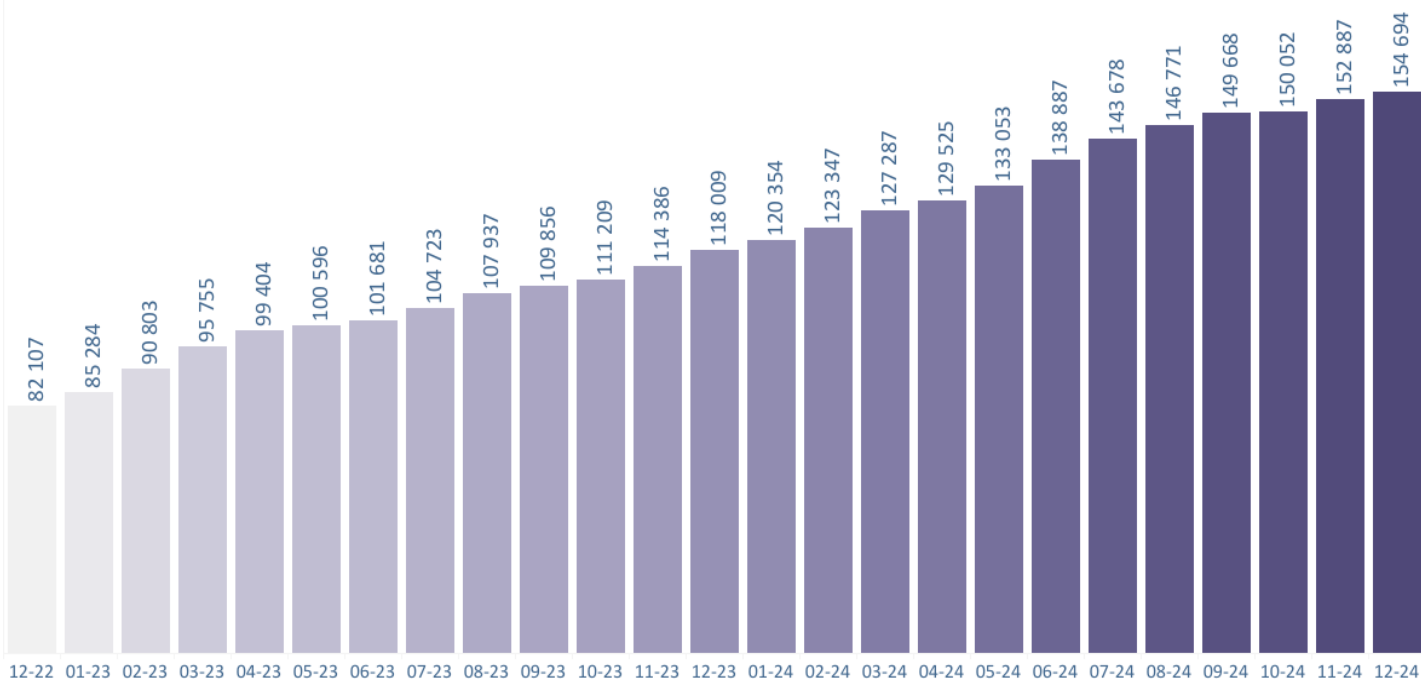
Répartition des points de recharge selon la catégorie de puissance nominale, par région



Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public par année



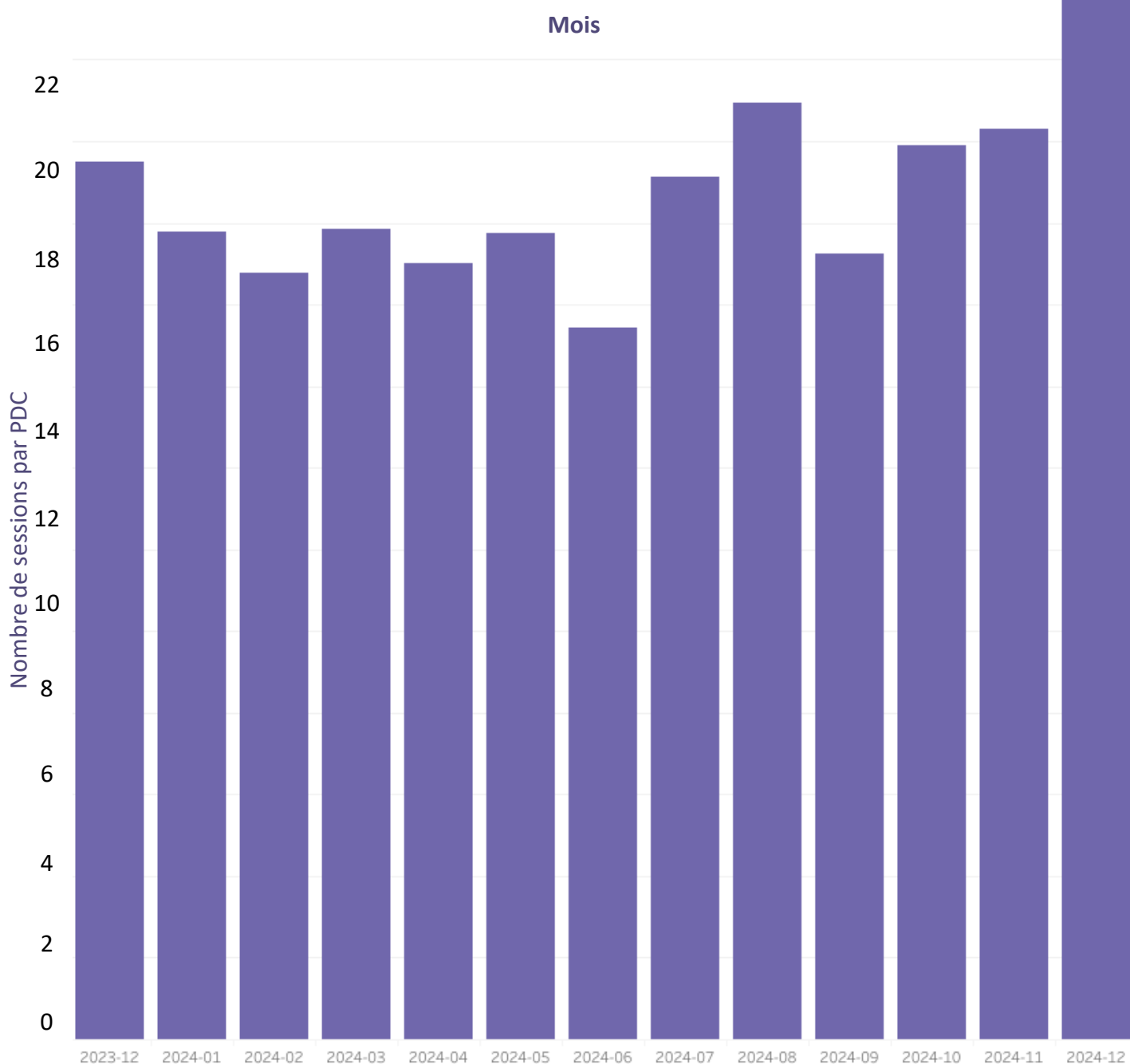
Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public, sur les 24 derniers mois



Nombre de sessions moyen par point de recharge

Le graphique ci-dessous indique le nombre moyen de sessions de recharge par point de recharge (toutes puissances confondues) entre décembre 2023 et décembre 2024. Une session de recharge correspondant à la période durant laquelle un véhicule est branché à un point de recharge.

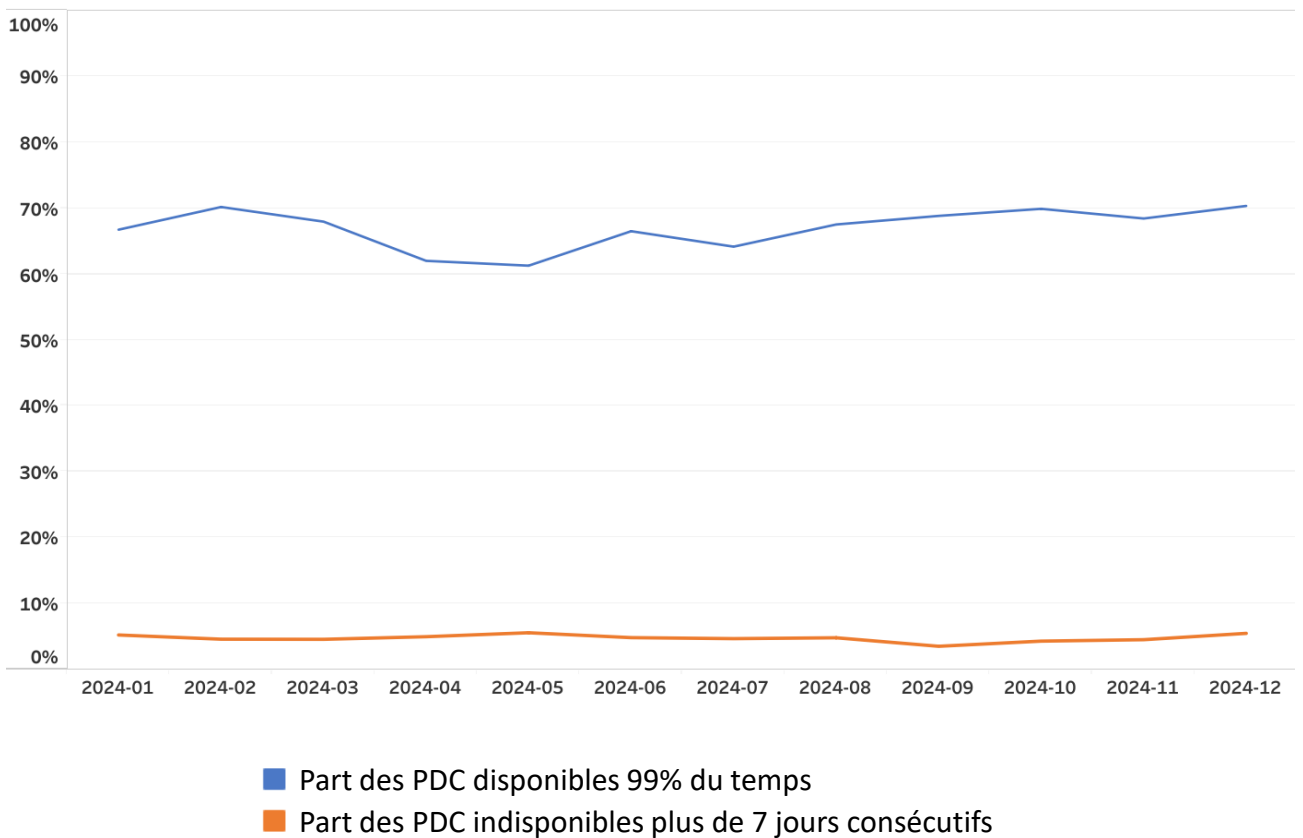
Ainsi, en décembre 2024, 1 point de recharge comptabilisait en moyenne un autour de 25,7 sessions de recharge sur le mois.



Disponibilité technique des points de recharge

Ce graphique présente la **part des PDC disponibles 99% du temps** en France et la **part des PDC indisponibles plus de 7 jours consécutifs**. En décembre 2024, ses parts étaient respectivement de **70%** et **5%**.

Un point de recharge est considéré comme disponible s'il n'est ni en maintenance, ni hors-service ; autrement dit, il s'agit d'une disponibilité fonctionnelle. Comme seule une petite minorité des points de recharge n'est pas accessible en permanence, et que notre calcul est basé à 100 % sur une disponibilité 24/7, ceci peut avoir une légère incidence négative sur les taux communiqués ci-dessous.



Disponibilité au mois de décembre en fonction de la catégorie de puissance

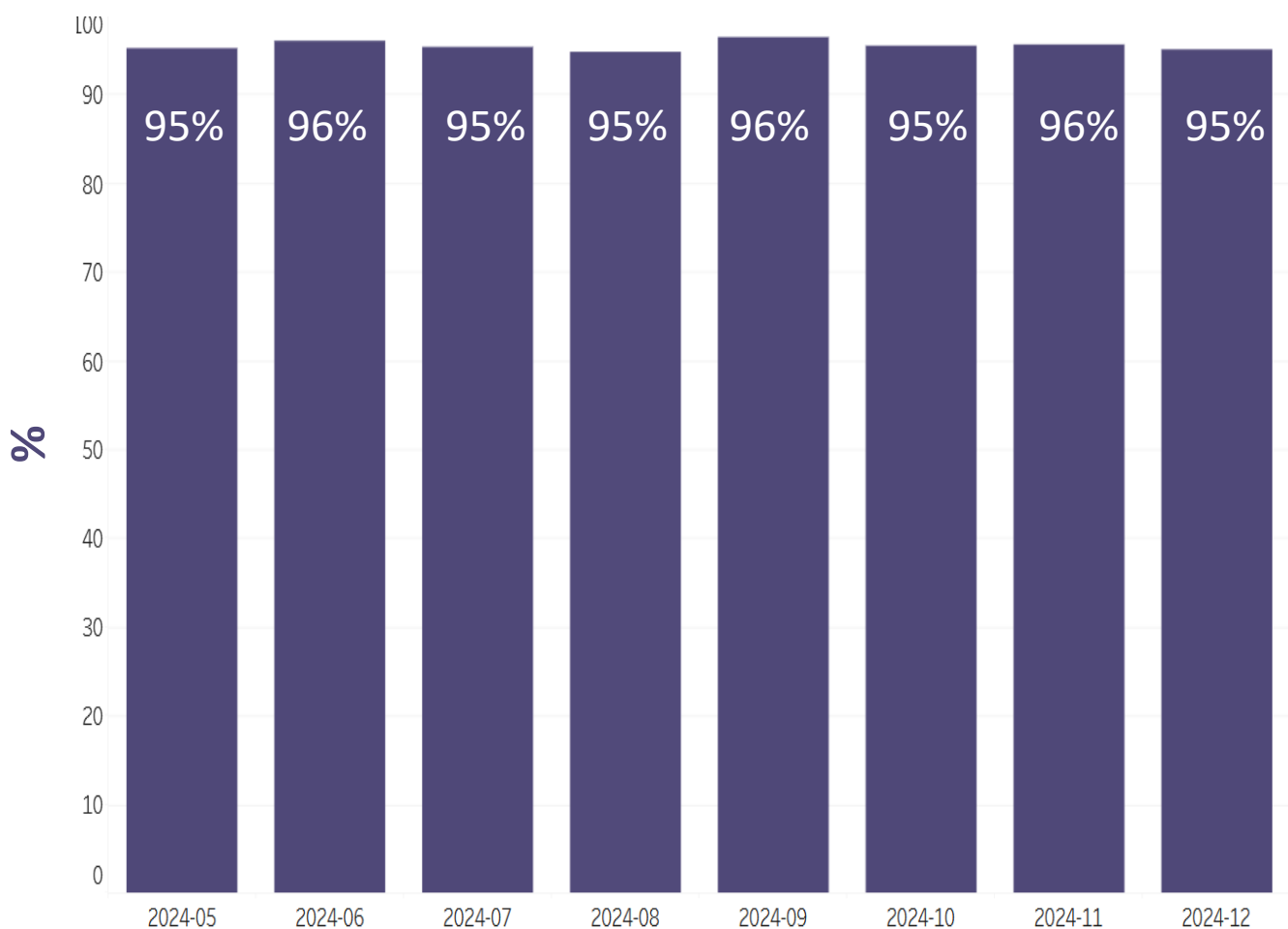
93,2%
Taux de
disponibilité en AC

92,4%
Taux de
disponibilité en DC
< 150 kW

94,8%
Taux de
disponibilité en DC
≥ 150 kW

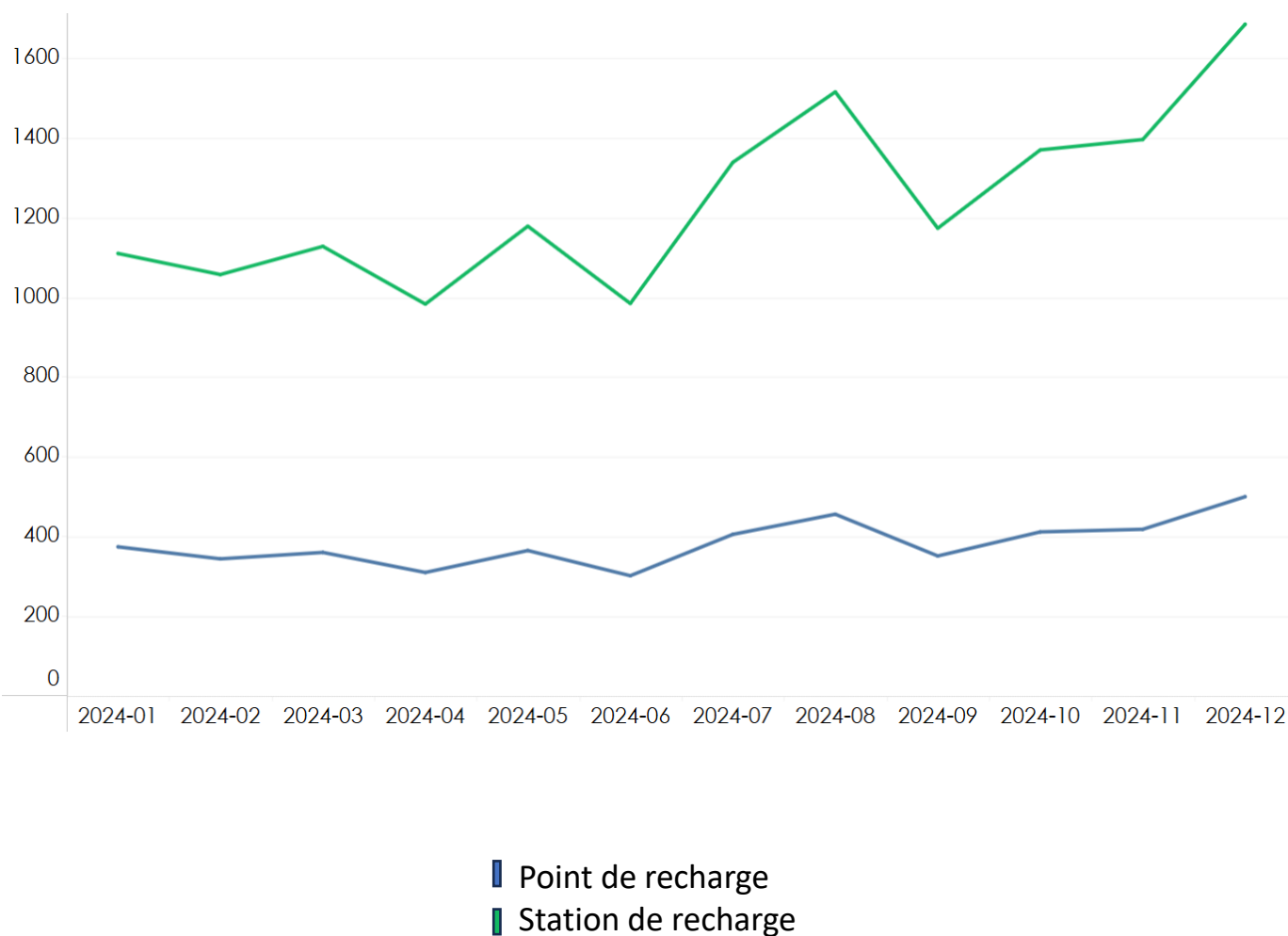
Accès immédiat aux stations de recharge

Ce graphique présente la part moyenne du temps durant laquelle au moins un point de charge d'une zone n'est ni occupé, ni hors service, ni en maintenance, de jour ou de nuit, en semaine ou de week-end ; autrement dit, la probabilité pour un utilisateur d'accéder immédiatement à au moins un point de recharge auquel il pourra se charger. En **décembre 2024**, ce taux était de **95%**.



Moyenne nationale des consommations énergétiques par point de charge et par station de recharge

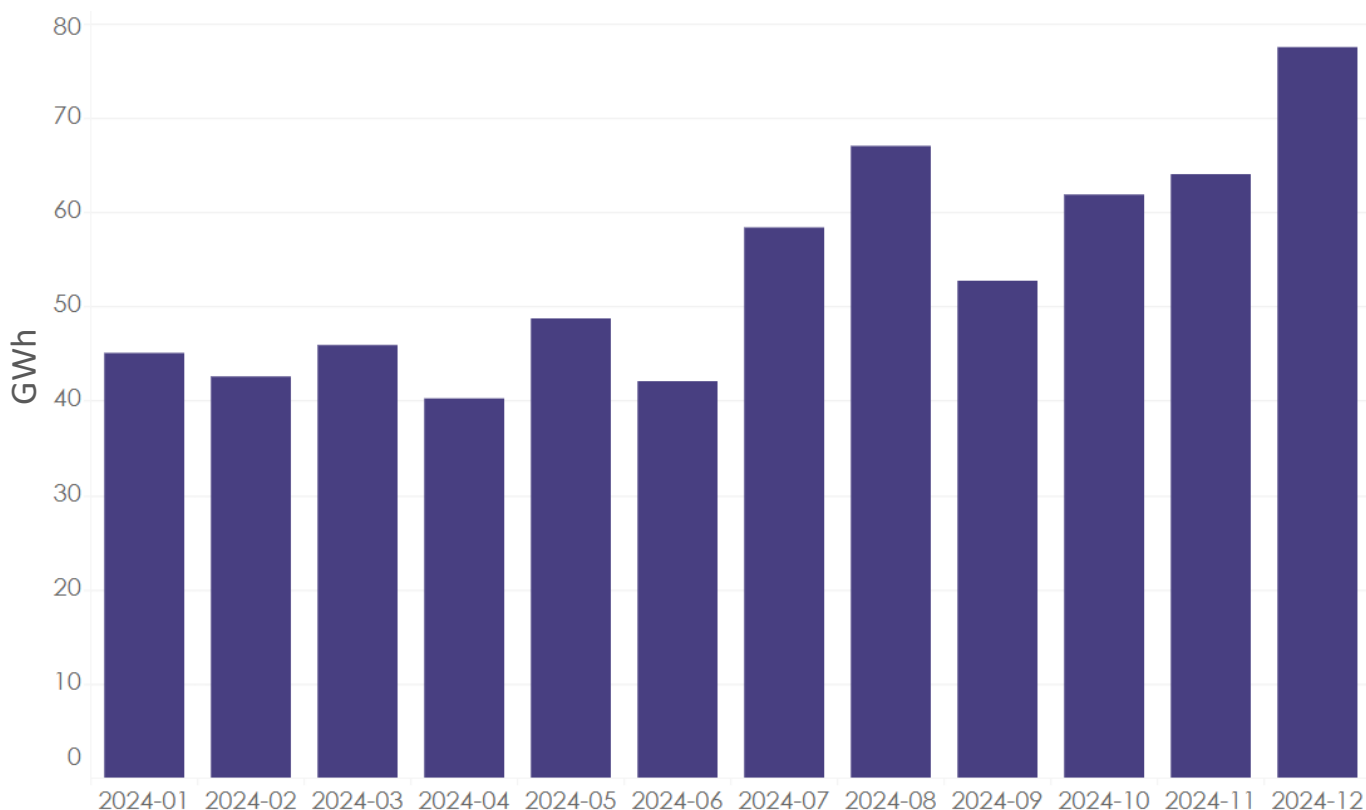
Ce graphique présente la moyenne nationale mensuelle des consommations énergétiques par point de charge et par station de recharge. En décembre 2024, la moyenne nationale des consommations énergétiques étaient de **500 kWh** pour les points de charge et de **1 685 kWh** pour les stations de recharge.



Estimation de la consommation totale des points de recharge en France

Ce graphique présente l'estimation de la consommation énergétique totale des points de recharge en France en GWh. Cette estimation s'effectue par l'extraction des données de consommations connues de sessions, appliquées, via un algorithme d'apprentissage, à la totalité des sessions sur les points de recharge ouverts au public sur le territoire national.

En décembre 2024, la consommation totale des PDC en France est estimée à 77 GWh.



Indicateurs sur le prix de la recharge

Le tableau ci-dessous présente le prix moyen de la recharge en B2B selon le type de courant : alternatif (AC) ou continu (DC). Le prix de la session de recharge correspond ici au prix total en euros divisé par le nombre de kWh délivrés.*

Il s'agit ici du prix que paie l'opérateur de mobilité (eMSP) à l'opérateur de bornes (CPO). Ce prix moyen peut différer du prix que paie l'utilisateur final en itinérance. C'est l'opérateur de mobilité qui détermine le prix final, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

AC	DC
0,64€	0,46€

Ainsi en décembre 2024, le prix moyen de la session de recharge en B2B pour les points de recharge, en courant AC était de 64 centimes d'euro et de 46 centimes d'euro en courant DC.

**Dans ce calcul, on prend en compte le coût total de la session divisé par le nombre de kWh délivrés. Cela ne signifie pas que les prix de sessions sont uniquement déterminés selon l'énergie délivré, il peut y avoir une composante durée, stationnement ou encore des forfaits.*

A PROPOS DE CE BAROMÈTRE

Les données du baromètre, arrêtées au 31 Décembre 2024, sont établies de façon indépendante par Gireve, plateforme d'interopérabilité pour la mobilité électrique et agrégateur de données pour le compte de la Direction générale de l'énergie et du climat (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) et de l'Avere-France.

Les données répertoriées par Gireve sont formatées et soumises à un nettoyage pour que chaque point de recharge corresponde à la définition du Décret n°2017-26 du 12 janvier 2017.

Le nombre de points de recharge existants mais non répertoriés a été calculé par Gireve à partir d'éléments statistiques au niveau local pour mieux correspondre à la réalité.

Le baromètre dresse un état de ces données et un état des lieux des points de recharge ouverts et accessibles au public et ne comptabilise pas les points suivants :

- Les points de recharge supprimés ou en construction ;
- Les points de recharge réservés à un usage exclusif, de flottes, des employés d'une entreprise, des résidents d'un immeuble ou d'une maison individuelle.

Le baromètre établit par ailleurs des indicateurs qui portent sur les données issues des sessions de recharge réalisées en itinérance via la plateforme d'interopérabilité Gireve sur les points de recharge ouverts et accessibles au public en France Métropolitaine.

Ce baromètre commun à l'Avere-France et au ministère de la Transition écologique, sur la base des données de Gireve, permet tous les mois d'avoir une publication de référence sur le nombre de points de recharge ouverts au public en France et leur répartition, que ce soit en termes de puissance et de localisation, avec notamment des indicateurs par régions. Il permet aussi, tous les mois, de suivre l'usage des points de recharge ouverts au public en France, que ce soit en termes de disponibilité ou de volume de session.

